



**FISM**<sup>TM</sup>

Fédération Internationale des Sociétés Magiques  
International Federation of Magic Societies

# FISM Newsletter

N°. 40 – Octobre 2016

## Aux Présidents des Sociétés Magiques adhérentes et aux Délégués de l'Assemblée Générale de la FISM

Cher(e) Délégué(e), cher(e) ami(e) en magie,

C'est avec plaisir que je vous transmets nos dernières informations.

### **PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS :**

Une demande de modification de l'article 10 des statuts, concernant l'admission de nouveaux membres, nous a été envoyée par Serge Odin, président de la FFAP (France) et May Closa , président de la SEI (Espagne).

L'article 10 prévoit actuellement que la demande d'adhésion doit être accompagnée du parrainage d'au moins deux sociétés et que « s'il y a d'autres sociétés membres dans le pays du demandeur, l'un des parrains doit être de ce pays ».

### **Ils proposent le changement suivant :**

"S'il y a d'autres sociétés membres dans le pays du demandeur, un minimum de 50% +1 du nombre total de votes qu'ils représentent, doit être en faveur de l'admission ».

La principale raison de ce changement est d'éviter un éventuel conflit dans les pays où il y a déjà plusieurs clubs. Conformément à la présente règle, un petit club pourrait permettre à la requérante d'être acceptée, alors que par exemple tous les autres clubs y seraient opposés.

Il vous sera demandé pour un vote suivant notre système habituel.

Cordialement,

Domenico Dante

Président International

